

**AVIS DE SOCIETES**

**ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

**BILAN : LES ACTIFS**  
**(modèle de référence)**  
*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

|  | Notes | <b>Au 31 décembre</b> |                   |
|--|-------|-----------------------|-------------------|
|  |       | <b>2020</b>           | <b>2019</b>       |
| <b>Actifs non courants</b>                 |       |                       |                   |
| <b>Actifs immobilisés</b>                  |       |                       |                   |
| Immobilisations incorporelles              |       | 2 316 507             | 2 316 507         |
| Moins: amortissements                      |       | <2 296 507>           | <2 278 781>       |
| <b>Total immobilisations incorporelles</b> | (1)   | <b>20 000</b>         | <b>37 726</b>     |
| Immobilisations corporelles                |       | 122 219 879           | 119 630 410       |
| Moins: amortissements                      |       | <97 764 430>          | <94 807 553>      |
| <b>Total immobilisations corporelles</b>   | (1)   | <b>24 455 449</b>     | <b>24 822 857</b> |
| Immobilisations financières                |       | 1 760 219             | 1 822 888         |
| Moins: provisions                          |       | <131 322>             | <131 322>         |
| <b>Total immobilisations financières</b>   | (2)   | <b>1 628 897</b>      | <b>1 691 566</b>  |
| <b>Total des actifs immobilisés</b>        |       | <b>26 104 346</b>     | <b>26 552 149</b> |
| <b>Total des actifs non courants</b>       |       | <b>26 104 346</b>     | <b>26 552 149</b> |
| <b>Actifs courants</b>                     |       |                       |                   |
| Stocks                                     |       | 4 968 573             | 5 359 482         |
| Moins: provisions                          |       | <279 247>             | <730 535>         |
| <b>Stocks nets</b>                         | (3)   | <b>4 689 326</b>      | <b>4 628 947</b>  |
| Clients et comptes rattachés               |       | 34 973 428            | 21 587 386        |
| Moins: provisions                          |       | <1 780 021>           | <1 433 759>       |
| <b>Clients et comptes rattachés nets</b>   | (4)   | <b>33 193 407</b>     | <b>20 153 627</b> |
| Autres actifs courants                     |       | 2 500 033             | 3 600 665         |
| Moins: provisions                          |       | <354 787>             | <113 411>         |
| <b>Autres actifs courants nets</b>         | (5)   | <b>2 145 246</b>      | <b>3 487 254</b>  |
| Placements et autres actifs financiers     | (6)   | 33 515 340            | 27 002 178        |
| Liquidités et équivalents de liquidités    | (7)   | 1 948 117             | 3 986 550         |
| <b>Total des actifs courants</b>           |       | <b>75 491 436</b>     | <b>59 258 556</b> |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                    |       | <b>101 595 782</b>    | <b>85 810 705</b> |

**BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Modèle de référence)**  
*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

|  | Notes | <b>Au 31 décembre</b> |                   |
|--|-------|-----------------------|-------------------|
|  |       | <b>2020</b>           | <b>2019</b>       |
| <b>Capitaux propres</b>  |       |                       |                   |
| Capital social   |       | 40 937 600            | 40 047 675        |
| Réserves   |       | 4 004 768             | 3 769 195         |
| Subvention d'investissement  |       | 307 068               | 524 143           |
| Fond Social  |       | 268 258               | 155 097           |
| Résultats reportés   |       | 8 470 047             | 432 684           |
| <b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>               |       | <b>53 987 741</b>     | <b>44 928 794</b> |
| Résultat de l'exercice   |       | 13 380 948            | 9 532 861         |
| Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice) |       | -                     | 889 925           |
| <b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>              | (8)   | <b>67 368 689</b>     | <b>54 461 655</b> |
| <b>Passifs</b>   |       |                       |                   |
| <b>Passifs non courants</b>  |       |                       |                   |
| Emprunts   |       | 275 745               | 264 717           |
| Autres passifs financiers  | (9)   | 9 362 831             | 9 274 224         |
| Provisions   |       | 79 735                | 79 735            |
| <b>Total des passifs non courants</b>  |       | <b>9 718 311</b>      | <b>9 618 676</b>  |
| <b>Passifs courants</b>  |       |                       |                   |
| Fournisseurs et comptes rattachés  | (10)  | 17 292 303            | 13 530 053        |
| Autres passifs courants  | (11)  | 6 990 128             | 5 392 503         |
| Concours bancaires et autres passifs financiers                              | (12)  | 226 351               | 2 807 818         |
| <b>Total des passifs courants</b>  |       | <b>24 508 782</b>     | <b>21 730 374</b> |
| <b>Total des passifs</b>   |       | <b>34 227 093</b>     | <b>31 349 050</b> |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>                                 |       | <b>101 595 782</b>    | <b>85 810 705</b> |

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de référence)**  
*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

|  |       | <b>Exercice clos le 31 décembre</b> |                   |
|--|-------|-------------------------------------|-------------------|
|  | Notes | <b>2020</b>                         | <b>2019</b>       |
| Revenus  | (13)  | 34 150 236                          | 36 597 348        |
| Coût des ventes                                      | (14)  | <26 700 559>                        | <28 167 510>      |
| <b>Marge brute</b>                                   |       | <b>7 449 677</b>                    | <b>8 429 838</b>  |
| Autres produits d'exploitation                       | (15)  | 270 890                             | 207 371           |
| Frais de distribution                                | (16)  | <837 420>                           | <1 102 789>       |
| Frais d'administration                               | (17)  | <1 325 178>                         | <1 701 009>       |
| Autres charges d'exploitation                        | (18)  | <493 154>                           | <483 962>         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                       |       | <b>5 064 815</b>                    | <b>5 349 449</b>  |
| Produits financiers nets                             | (19)  | 1 212 267                           | 1 970 754         |
| Produits des placements                              |       | 1 356 042                           | 43 567            |
| Produits des participations                          | (20)  | 6 674 466                           | 4 094 672         |
| Autres gains ordinaires                              |       | 1 621 281                           | 156 149           |
| Autres pertes ordinaires                             |       | <224 012>                           | <313 695>         |
| <b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b> |       | <b>15 704 859</b>                   | <b>11 300 896</b> |
| Impôt sur les sociétés                               | (21)  | <2 323 911>                         | <1 768 035>       |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                    |       | <b>13 380 948</b>                   | <b>9 532 861</b>  |

# Notes aux Etats Financiers

## 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### ▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

#### ▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

|  |         |
|--|---------|
| Constructions                              | 5 %     |
| Agencements, aménagements et installations | 10 %    |
| Matériel et outillage                      | 10 %    |
| Matériel de transport                      | 20 %    |
| Mobilier et matériel de bureau             | 10 %    |
| Emballages commerciaux                     | 10 %    |
| Matériel informatique                      | 33-33 % |

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

#### ▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

## ↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

### ▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

### ▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## **2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **BILAN - ACTIF**

#### **NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

| <b>Rubriques</b>                     | <b>Valeurs brutes<br/>au 31.12.2019</b> | <b>Acquisitions</b> | <b>Reclassement</b> | <b>Cession</b>           | <b>Valeurs brutes<br/>au 31.12.2020</b> |
|--------------------------------------|---|---------------------|---------------------|--------------------------|---|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | <b>2 316 507</b>                        | <b>0</b>            | <b>0</b>            | <b>0</b>                 | <b>2 316 507</b>                        |
| Logiciels                            | 2 296 507                               | 0                   | 0                   | 0                        | 2 296 507                               |
| Fonds de commerce                    | 20 000                                  | 0                   | 0                   | 0                        | 20 000                                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | <b>119 630 410</b>                      | <b>4 991 239</b>    | <b>0</b>            | <b>&lt;2 401 770&gt;</b> | <b>122 219 879</b>                      |
| Terrains                             | 907 294                                 | 0                   | 0                   | 0                        | 907 294                                 |
| Constructions                        | 4 514 911                               | 0                   | 0                   | 0                        | 4 514 911                               |
| Matériel et outillage                | 48 244 528                              | 56 800              | 1 033 077           | <2 307 945>              | 47 026 460                              |
| Matériel de transport                | 4 035 004                               | 168 953             | 0                   | <69 460>                 | 4 134 497                               |
| M.M.B & A.A.I                        | 16 184 059                              | 306 951             | 1 319 431           | <24 365>                 | 17 786 076                              |
| Emballages                           | 42 347 493                              | 2 077 332           | 0                   | 0                        | 44 424 825                              |
| Immobilisations encours              | 3 397 121                               | 2 381 203           | <2 352 508>         | 0                        | 3 425 816                               |
| <b>Total</b>                         | <b>121 946 917</b>                      | <b>4 991 239</b>    | <b>0</b>            | <b>&lt;2 401 770&gt;</b> | <b>124 536 386</b>                      |

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

| <b>Rubriques</b>                     | <b>Amortissements<br/>au 31.12.2019</b> | <b>Dotations<br/>2020</b> | <b>Autres<br/>variations</b> | <b>Amortissements<br/>au 31.12.2020</b> |
|--------------------------------------|---|---------------------------|------------------------------|---|
| <b>Immobilisations incorporelles</b> | <b>2 278 781</b>                        | <b>17 726</b>             | <b>0</b>                     | <b>2 296 507</b>                        |
| Logiciels                            | 2 278 781                               | 17 726                    | 0                            | 2 296 507                               |
| <b>Immobilisations corporelles</b>   | <b>94 807 553</b>                       | <b>5 352 982</b>          | <b>&lt;2 396 105&gt;</b>     | <b>97 764 430</b>                       |
| Constructions                        | 2 912 182                               | 145 750                   | 0                            | 3 057 932                               |
| Matériel et outillage                | 40 456 450                              | 2 636 709                 | <2 306 258>                  | 40 786 901                              |
| Matériel de transport                | 3 263 209                               | 198 414                   | <65 482>                     | 3 396 141                               |
| M.M.B & A.A.I                        | 12 230 092                              | 864 956                   | <24 365>                     | 13 070 683                              |
| Emballages                           | 35 945 620                              | 1 507 153                 | 0                            | 37 452 773                              |
| <b>Total</b>                         | <b>97 086 334</b>                       | <b>5 370 708</b>          | <b>&lt;2 396 105&gt;</b>     | <b>100 060 937</b>                      |

#### **NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>   | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Titres de participation (a)                                  | 754 046           | 754 046           |
| Souscription Emprunt National                                | 10 000            | 20 000            |
| Prêts au personnel (b)                                       | 59 011            | 59 011            |
| Dépôts et cautionnements                                     | 937 162           | 989 831           |
| <b>Total brut</b>  | <b>1 760 219</b>  | <b>1 822 888</b>  |
| Provisions pour dépréciation des immobilisations financières | <131 322>         | <131 322>         |
| <b>Total net</b>   | <b>1 628 897</b>  | <b>1 691 566</b>  |

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

**NOTE 3 : STOCKS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                       | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Matières premières                     | 522 105           | 394 177           |
| Matières consommables                  | 3 531 514         | 3 687 955         |
| Gaz fabriqués                          | 889 822           | 1 090 329         |
| Marchandises en transit                | 25 132            | 187 021           |
| <b>Total brut</b>                      | <b>4 968 573</b>  | <b>5 359 482</b>  |
| Provision pour dépréciation des stocks | <279 247>         | <730 535>         |
| <b>Total net</b>                       | <b>4 689 326</b>  | <b>4 628 947</b>  |

**NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                        | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Air Liquide Tunisie Services            | 26 810 493        | 15 134 510        |
| Autres clients                          | 8 162 935         | 6 452 876         |
| <b>Total brut</b>                       | <b>34 973 428</b> | <b>21 587 386</b> |
| Provision pour dépréciation des clients | <1 780 021>       | <1 433 759>       |
| <b>Total net</b>                        | <b>33 193 407</b> | <b>20 153 627</b> |

**NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                              | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Charges payées ou comptabilisées d'avance     | 133 190           | 138 772           |
| Sociétés du groupe (a)                        | 179 323           | 625 814           |
| Consignations en douane                       | 23 110            | 17 750            |
| Produits à recevoir                           | 447 392           | 384 663           |
| Impôt sur les sociétés                        | 67 072            | 788 064           |
| Autres comptes d'actifs courants              | 1 649 946         | 1 645 602         |
| <b>Total brut</b>                             | <b>2 500 033</b>  | <b>3 600 665</b>  |
| Provision pour dépréciation des autres actifs | <354 787>         | <113 411>         |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 145 246</b>  | <b>3 487 254</b>  |

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.



**NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                             | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Prêts à moins d'un an, accordés au personnel | 13 162            | -                 |
| Titres de placement                          | 9 002 178         | 2 178             |
| Billet de trésorerie                         | 24 500 000        | 27 000 000        |
| <b>Total</b>                                 | <b>33 515 340</b> | <b>27 002 178</b> |

**NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Banque de Tunisie               | 1 940 709         | 3 977 960         |
| UBCI                            | 1 369             | 1 734             |
| Autres établissements bancaires | 2 624             | 2 624             |
| Caisses                         | 3 415             | 4 232             |
| <b>Total</b>                    | <b>1 948 117</b>  | <b>3 986 550</b>  |

## **BILAN - PASSIF**

### **NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

| <b>Rubriques</b>                | <b>Au 31.12. 2019<br/>(avant<br/>affectation du<br/>résultat)</b> | <b>Affectation<br/>du résultat<br/>2019</b> | <b>Autres<br/>variations</b> | <b>Au 31.12.<br/>2020 (avant<br/>affectation<br/>du résultat)</b> |
|---------------------------------|---|---|------------------------------|---|
| Capital social (a)              | 40 047 675  | 0   | 889 925                      | 40 937 600  |
| Réserve légale                  | 3 769 195   | 235 573                                     | 0                            | 4 004 768   |
| Fond Social                     | 155 097   | 370 000                                     | <256 839>                    | 268 258   |
| Résultats reportés              | 432 684   | 8 037 363                                   | 0                            | 8 470 047   |
| Subvention d'investissement     | 524 143   | 0   | <217 075>                    | 307 068   |
| Résultat de l'exercice          | 9 532 861   | <9 532 861>                                 | 13 380 948                   | 13 380 948  |
| Compte spécial d'investissement | 0   | 889 925                                     | <889 925>                    | 0   |
| <b>Total</b>                    | <b>54 461 655</b>   | <b>0</b>                                    | <b>12 907 034</b>            | <b>67 368 689</b>   |

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

| <b>Actionnaires</b>       | <b>Nombre d'actions</b> | <b>Pourcentage</b> |
|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| Air Liquide International | 967 933                 | 59,11%             |
| Banque de Tunisie         | 269 597                 | 16,46%             |
| Banque Nationale Agricole | 181 146                 | 11,06%             |
| Autres                    | 218 828                 | 13,37%             |
| <b>Total</b>              | <b>1 637 504</b>        | <b>100,00%</b>     |

### **NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

### **NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                                      | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs d'exploitation                           | 12 171 943        | 9 696 367         |
| Fournisseurs d'immobilisation                         | 2 045 608         | 960 990           |
| Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie     | 0                 | 86                |
| Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues   | 2 942 797         | 2 407 181         |
| Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues | 131 955           | 465 429           |
| <b>Total</b>  | <b>17 292 303</b> | <b>13 530 053</b> |

**NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges à payer (a)             | 1 880 172         | 969 081           |
| C.N.S.S                         | 586 214           | 470 258           |
| Compte courant actionnaire      | 94 853            | 94 548            |
| Produits constatés d'avance (b) | 103 455           | 137 086           |
| Société du Groupe (c)           | 0                 | 129 412           |
| Impôts et taxes                 | 2 297 941         | 1 511 630         |
| Autres créditeurs               | 2 027 493         | 2 080 488         |
| <b>Total</b>                    | <b>6 990 128</b>  | <b>5 392 503</b>  |

- (a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.
- (b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.
- (c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                   | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts échus non courus          | 0                 | 23 942            |
| Echéances Emprunts à moins d'un an | 226 351           | 2 783 876         |
| <b>Total</b>                       | <b>226 351</b>    | <b>2 807 818</b>  |

## **ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 13 : REVENUS (en DT)**

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2020 pour 34.150.236 DT et pour 36.597.348 DT en 2019.

### **NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>             | <b>2020</b>       | <b>2019</b>       |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Achats consommés             | 17 784 744        | 18 429 513        |
| Frais de personnel           | 2 651 262         | 3 939 092         |
| Services extérieurs          | 3 188 174         | 2 644 195         |
| Amortissements et provisions | 3 076 379         | 3 154 710         |
| <b>Total</b>                 | <b>26 700 559</b> | <b>28 167 510</b> |

### **NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>   | <b>2020</b>    | <b>2019</b>    |
|--|----------------|----------------|
| Location   | 53 815         | 51 252         |
| Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat | 217 075        | 156 119        |
| <b>Total</b>   | <b>270 890</b> | <b>207 371</b> |

### **NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>             | <b>2020</b>    | <b>2019</b>      |
|------------------------------|----------------|------------------|
| Achats non stockés           | 6 661          | 11 061           |
| Frais de personnel           | 323 933        | 670 544          |
| Services extérieurs          | 372 571        | 275 511          |
| Amortissements et provisions | 134 255        | 145 673          |
| <b>Total</b>                 | <b>837 420</b> | <b>1 102 789</b> |

### **NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                 | <b>2020</b>      | <b>2019</b>      |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Frais du personnel administratif | 720 729          | 692 247          |
| Services extérieurs              | 268 674          | 658 450          |
| Achats non stockés               | 14 765           | 23 163           |
| Amortissements et provisions     | 321 010          | 327 149          |
| <b>Total</b>                     | <b>1 325 178</b> | <b>1 701 009</b> |

**NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>             | <b>2020</b>    | <b>2019</b>    |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Redevance Air Liquide SA     | 238 209        | 311 085        |
| Amortissements et provisions | 254 945        | 165 287        |
| Services extérieurs          | 0              | 7 590          |
| <b>Total</b>                 | <b>493 154</b> | <b>483 962</b> |

**NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                                  | <b>2020</b>            | <b>2019</b>            |
|---|------------------------|------------------------|
| <b>Charges financières</b>                        | <b>&lt;287 628&gt;</b> | <b>&lt;327 319&gt;</b> |
| Intérêts débiteurs des comptes courants           | <102 136>              | <225 786>              |
| Intérêts des emprunts                             | <17 554>               | <33 120>               |
| Escompte  | 0                      | <1 571>                |
| Pertes de change                                  | <167 938>              | <66 842>               |
| <b>Produits financiers</b>                        | <b>1 499 895</b>       | <b>2 298 073</b>       |
| Intérêts de retard (a)                            | 1 453 089              | 1 459 025              |
| Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur | 0                      | 837 678                |
| Intérêts créditeurs des comptes courants          | 11 574                 | 1 370                  |
| Gains de change                                   | 35 232                 | -                      |
| <b>Produits financiers nets</b>                   | <b>1 212 267</b>       | <b>1 970 754</b>       |

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)**

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019.

**NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

## **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

### **NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels.

### **NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES**

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

### **NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2020.

### **NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS**

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

### **NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS**

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019.

### **NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS**

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

### **NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS**

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

### **NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

### **NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

| <b>Rubriques</b>                | <b>31.12.2020</b> | <b>31.12.2019</b> |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Banque de Tunisie               | 1 940 709         | 3 977 960         |
| UBCI                            | 1 369             | 1 734             |
| Autres établissements bancaires | 2 624             | 2 624             |
| Caisses                         | 3 415             | 4 232             |
| <b>Total</b>                    | <b>1 948 117</b>  | <b>3 986 550</b>  |

### **NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

#### *a) Identification des parties liées*

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

| <b>Société</b>                       | <b>Relation avec ALT</b> |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Air Liquide Tunisie Services SA      | Société filiale          |
| Vitalaire SARL                       | Société filiale          |
| Air Liquide Specna                   | Société filiale          |
| Air Liquide SA                       | Société du groupe        |
| Air Liquide Maroc                    | Société du groupe        |
| Air Liquide Côte d'Ivoire            | Société du groupe        |
| Air Liquide Middle East North Africa | Société du groupe        |

#### *b) Transactions avec les parties liées*

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro, soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 4.167 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 4.959 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts

supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.524.893 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 10.144.623 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
  - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
  - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 391.871 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 3.542.859 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1<sup>er</sup> février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
  - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
  - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.



- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2020 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.365.168 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.814.550 DT TTC.

- Contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2020, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 24.500.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 1.343.598 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce, à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro, soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 49.648 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 120.071 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 1.449.870 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 842.679 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Avenant conclu le 1<sup>er</sup> avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit 522.538 dinars.

#### c) Rémunérations des dirigeants

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 616.922 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en

charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels qu'ils ressortent des états financiers et qui sont facturés par Air Liquide SA à Air Liquide Tunisie SA se composent d'un bonus annuel pour un montant brut de 77.968 DT, d'une contribution sociale pour un montant brut de 295.419 DT et d'une couverture médicale pour un montant brut de 5.257 DT.

- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

### **NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 32.060 DT et ce, en 2020 et 2019.

### **NOTE 33 : NOTE SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE ÉVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS**

Les hypothèses sous-jacentes et les principes comptables retenus lors de l'établissement des états financiers sont ceux prévus au niveau du cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes. L'hypothèse sous-jacente de continuité d'exploitation est bien tenue et vérifiée lors de l'élaboration des présents états financiers.

La société Air Liquide Tunisie n'a pas procédé au dépôt de demandes lui permettant de bénéficier des mesures gouvernementales de soutien.

Les éléments inhabituels constatés suite à la pandémie peuvent être résumés de la manière ci-dessous :

Malgré une baisse significative du chiffre d'affaires provenant de l'export de 841.584 Dinars, soit un pourcentage équivalent à 15,2 %, le chiffre d'affaires sur le marché local avait connu une hausse de 24,1% en passant de 23.768.098 Dinars à 29.501.651 Dinars.

Le niveau de la production a enregistré une baisse de 7,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit 2.623 Tonnes.

En effet, il est à signaler que, lors de la période de confinement qui a été décrétée à partir du 23 mars 2020 en raison de l'épidémie COVID19, nous avons été autorisés à travailler du fait de notre position de fournisseur clé dans le domaine de la santé. Dès le premier jour du confinement, nous avons mis en place des mesures nous permettant de continuer à opérer tout en minimisant les risques de contamination. Nous avons favorisé autant que possible le travail à domicile, avons organisé des rotations d'équipe tout en mettant à disposition des masques et du gel hydroalcoolique à l'ensemble du personnel. Une prise de température à distance pour tout employé se rendant sur nos sites a été mise en place.

Ces mesures nous ont permis d'assurer la continuité des opérations à effectif réduit.

La crise sanitaire et le confinement général décrété par l'Etat Tunisien n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

La pandémie COVID-19 n'a entraîné aucun changement au niveau des stratégies adoptées par la société au niveau de son organisation, sa politique d'approvisionnement, de production, de commercialisation et de distribution.

Aucun indice ne peut être signalé, indiquant que la société pourrait ne pas honorer ses engagements et par suite mettre en cause sa performance financière.

La pandémie COVID-19 sévit toujours à travers le monde, la rendant susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des présents états

financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer cet impact mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, aucun élément inhabituels n'a été signalé de par sa nature, taille ou incident, pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier trimestre de l'exercice 2021, en rapport avec la pandémie.

En effet, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, prouve que l'activité de la société continue son évolution normale et ne présente pas de risque d'une éventuelle baisse significative.

Les états financiers, ci-joints ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

#### **NOTE 34 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE**

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2020**

| Charges par destination       | Montant           | Ventilation          |                      |                              |                  |
|-------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|------------------|
|                               |                   | Achats consommés (1) | Charges de personnel | Amortissements et provisions | Autres charges   |
| Coût des ventes               | 26 700 559        | 17 784 744           | 2 651 262            | 3 076 379                    | 3 188 174        |
| Frais de distribution         | 837 420           | 6 661                | 323 933              | 134 255                      | 372 571          |
| Frais d'administration        | 1 325 178         | 14 765               | 720 729              | 321 010                      | 268 674          |
| Autres charges d'exploitation | 493 154           | -                    | -                    | 254 945                      | 238 209          |
| Impôt sur les sociétés        | 2 323 911         | -                    | -                    | -                            | 2 323 911        |
|                               | <b>31 680 222</b> | <b>17 806 170</b>    | <b>3 695 924</b>     | <b>3 786 589</b>             | <b>6 391 540</b> |

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

# ***Rapport Général***

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société***

Air Liquide Tunisie SA  
37, rue Des Entrepreneurs  
Z.I. La Charguia II- 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

## **I. Rapport sur les états financiers**

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 67.368.689 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 13.380.948 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### *Evaluation des créances clients*

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur brute de 34.973.428 DT et provisionnées à hauteur de 1.780.021 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 26.810.493 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 33 aux états financiers « note sur la pandémie de la Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs » décrivant les impacts de cette pandémie et son éventuelle incidence sur les exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### ***Rapport du Conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;



- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Report relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 .

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

***Tunis, le 20 mai 2021***

### **Les commissaires aux comptes**

**Conseil Audit Formation**

**Société Mourad Guellaty et Associés**

**Abir Matmti**

**Walid Moussa**

# ***Rapport Spécial***

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société***

Air Liquide Tunisie SA  
37, rue des Entrepreneurs  
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro, soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme

globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 4.167 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 4.959 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.524.893 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 10.144.623 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
  - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
  - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 391.871 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 3.542.859 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1<sup>er</sup> février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
  - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
  - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
  - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2020 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.365.168 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.814.550 DT TTC.

## **2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les opérations réalisées en 2020 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique

souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2020, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 24.500.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 1.343.598 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce, à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro, soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 49.648 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 120.071 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 1.449.870 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date

du 31 décembre 2020 s'élève à 842.679 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Avenant conclu le 1<sup>er</sup> avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit 522.538 dinars.

### 3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 616.922 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels qu'ils ressortent des états financiers et qui sont facturés par Air Liquide SA à Air Liquide Tunisie SA se composent d'un bonus annuel pour un montant brut de 77.968 DT, d'une contribution sociale pour un montant brut de 295.419 DT et d'une couverture médicale pour un montant brut de 5.257 DT.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

| Rubrique                | D.G                  |                      | PCA                  |                      | Administrateurs      |                      |
|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                         | Charge de l'exercice | Passif au 31/12/2020 | Charge de l'exercice | Passif au 31/12/2020 | Charge de l'exercice | Passif au 31/12/2020 |
| Salaires                | 549 922              | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Avantages à court terme | 67 000               | -                    | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Autres avantages        | 378 644              | 378 644              | -                    | -                    | -                    | -                    |
| Jetons de présence      | -                    | -                    | 20 000               | 20 000               | 30 000               | 30 000               |
| <b>Total</b>            | <b>995 566</b>       | <b>378 644</b>       | <b>20 000</b>        | <b>20 000</b>        | <b>30 000</b>        | <b>30 000</b>        |

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

***Tunis, le 20 mai 2021***

**Les commissaires aux comptes**

**Conseil Audit Formation**

**Société Mourad Guellaty et Associés**

**Abir Matmti**

**Walid Moussa**